

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mo
b

23009352

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

10 JAN. 2023

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0401 904 652

Nom

(en entier) : Matermaco

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue des Praules 3A, 5030 Gembloux

Objet de l'acte : DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR (DELEGUE)

Il ressort des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises le 16 décembre 2022 que:

L'actionnaire unique a pris note et accepte avec effet à compter du 16 décembre 2022 la démission en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société MVDB BV dont le siège est établi à 3080 Tervuren, molenberglaan 33, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0502.481.576, représentée par son représentant permanent Marie Vandebaeck.

L'actionnaire unique décide d'accorder décharge provisoire à MVDB BV, dont le représentant permanent est Marie Vandebaeck, de toute responsabilité encourue dans l'exercice officiel de son mandat d'administrateur durant l'exercice comptable écoulé.

L'actionnaire unique a décidé de conférer tous pouvoirs à M. Frédéric Verspreuwen, M. Dieter Veestraeten, Mme Micha Van den Abeele, Mme Mai Nguyen, M. Seppe Laenen, Mme Annalyne Van de Steene, Mme Lore Van de Velde, M. Toon Vangrunderbeek, Mme Emily Staels, Mme Melani Simonian, M. Thomas Charon et M. Lennert Van Impe, avocats chez Astrea CVBA avec leur bureau situé à Posthofbrug 6, box 1, B-2600 Anvers (Belgique), agissant chacun seul et avec droit de substitution, afin d'assurer toutes les actions et formalités et de signer tout document en vue d'assurer l'inscription/la modification/la publication des données de la Société, suite aux résolutions prises et couchées dans le présent procès-verbal, à la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du registre des personnes morales, au greffe du Tribunal de l'entreprise, aux services du Moniteur belge, la Banque Nationale et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'auprès d'un guichet d'entreprise, et, en général, de faire et signer tout ce qui est nécessaire ou utile à cet effet, entre autres en vue du dépôt des résolutions susmentionnées en vue de leur la publication aux Annexes au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et d'autres documents).

Mandataire

Thomas Charon

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).